

FORUM PUBLIC DE L'OMC 2011

Thèmes de Discussion

Genève, 19-21 Septembre 2011

Les quatre sous-thèmes suivants seront au centre des discussions:

Sous-thème I:
La sécurité alimentaire

Sous-thème II:
Le commerce des ressources naturelles

Sous-thème III:
Le concept «Fabriqué dans le monde» et le commerce à valeur ajoutée

Sous-thème IV:
Quelles perspectives pour le système commercial

La présente note donne un aperçu des principaux thèmes qui seront abordés lors du Forum public.

Cette année, le thème du Forum est: «Trouver des réponses aux défis du commerce mondial». Il s'agira d'identifier les principaux défis pour le système commercial multilatéral et de trouver des solutions pour faire en sorte que l'OMC réponde à l'évolution rapide du monde.

Les aspects politiques, économiques et sociaux du monde dans lequel nous vivons aujourd'hui sont très différents de ceux qui existaient il y a dix ans. Par exemple, la sécurité alimentaire, le commerce des ressources naturelles et ses effets sur l'environnement, et le phénomène des chaînes d'approvisionnement internationales posent de nouveaux défis mondiaux. En conséquence, l'écart se creuse entre les règles commerciales en vigueur et les réalités du XXI^e siècle. Il est de plus en plus important d'examiner comment l'OMC devrait s'adapter pour faire face aux nouveaux défis, alors que l'Organisation réfléchit à la voie à suivre. Les participants auront la possibilité de discuter des règles commerciales actuelles, d'identifier les domaines où des améliorations sont nécessaires et de déterminer le champ des règles à élaborer dans l'avenir.

On trouvera ci-dessous, pour chaque sous-thème, une description des principales questions qui seront examinées par les experts lors des différentes séances du Forum:

Séances de haut-niveau

Séance d'ouverture 2: Trouver des réponses aux défis du commerce mondial

Débat organisé par: Division de l'information et des relations extérieures, OMC

Date: lundi 19 septembre,

10 heures-12 heures

D'un point de vue politique, économique et social, le monde d'aujourd'hui est très différent de ce qu'il était il y a dix ans. La sécurité alimentaire, le commerce des ressources naturelles et ses effets sur l'environnement ainsi que les chaînes d'approvisionnement internationales posent de nouveaux défis mondiaux. L'écart se creuse entre les règles commerciales existantes et les réalités du XXI^e siècle. Il est de plus en plus important d'examiner comment l'OMC devrait s'adapter pour faire face aux nouveaux défis, alors que l'Organisation réfléchit à la voie à suivre.

Au cours de cette séance d'ouverture, des représentants de haut niveau de gouvernements, d'ONG et d'institutions internationales présenteront les quatre thèmes centraux du Forum public en mettant l'accent sur l'avenir du système commercial multilatéral et sa contribution à la gouvernance mondiale.

Les thèmes centraux et les questions qui seront soulevées sont les suivants:

I. La sécurité alimentaire

- Quelle est la contribution du commerce et du système de l'OMC fondé sur des règles pour assurer la sécurité alimentaire?
- Quelles sont les conséquences de la volatilité des prix alimentaires pour les pays pauvres? Quel degré d'incertitude crée-t-elle?

II. Le commerce des ressources naturelles

- Quels avantages y a-t-il à tirer de la libéralisation du commerce des ressources naturelles? Quels sont les effets du commerce sur la durabilité de ces ressources?
- Comment les règles commerciales peuvent-elles permettre de mieux réglementer l'accès aux ressources, leur protection et leur gestion au niveau national?

III. Le concept «Fabriqué dans le monde» et le commerce à valeur ajoutée

- Comment pourrait-on revoir les règles d'origine et la mesure des flux commerciaux à l'ère des chaînes d'approvisionnement internationales?
- Des chiffres du commerce calculés sur la base de la valeur ajoutée permettraient-ils de mieux rendre compte des balances commerciales actuelles?

IV. Quelles perspectives pour le système commercial?

- Comment le système commercial multilatéral devrait-il répondre à l'évolution rapide de l'environnement mondial?
- Comment le système fondé sur des règles peut-il rendre compte des nouvelles réalités?

Séance de haut niveau 10: Trouver des réponses aux défis du commerce mondial: entretien avec Pascal Lamy
Débat organisé par: Division de l'information et des relations extérieures - OMC
Date: lundi 19 septembre, **16 h 15-17 h 45**

Il est de plus en plus important d'examiner comment l'Organisation mondiale du commerce

(OMC) devrait s'adapter pour faire face aux défis du commerce mondial, alors que celle-ci réfléchit à la voie à suivre. Bien que le Programme de Doha pour le développement reste une priorité, l'OMC reconnaît qu'elle doit continuer à examiner tous les aspects de ses activités et contribuer à une plus grande coopération dans tous les domaines de la gouvernance mondiale.

Les défis sur lesquels porteront les débats dans le cadre du Forum public 2011 sont regroupés autour de quatre thèmes principaux: la sécurité alimentaire; le commerce des ressources naturelles; le commerce à valeur ajoutée et les réseaux de production mondiaux (examiner comment les marchandises échangées sont souvent «fabriquées dans le monde» au lieu d'avoir une seule origine); et l'avenir du système commercial multilatéral. Pendant la première partie de cet entretien, Pascal Lamy livrera ses réflexions et ses observations sur ces défis posés au système commercial multilatéral et sur la façon dont l'OMC peut collaborer avec d'autres organisations afin de mieux répondre aux problèmes mondiaux et d'améliorer la gouvernance mondiale. Pendant la seconde partie de l'entretien, il répondra à des questions choisies soumises par les participants au Forum public et par le grand public par le biais du site Web du Forum.

Séance de haut niveau 14: Le Printemps arabe - Implications pour le commerce et la compétitivité du monde arabe

Débat organisé par: Division de l'information et des relations extérieures - OMC
Date: mardi 20 septembre, 9 heures-11 heures

Bien qu'ayant ouvert une multitude de possibilités pour la région, la série de soulèvements connus sous le nom de Printemps arabe a été également source de difficultés et d'incertitudes susceptibles de menacer l'économie régionale. Ces événements ont probablement ouvert la voie à la réforme des structures étatiques, à l'amélioration de la gestion de la richesse et des ressources nationales, à la réévaluation des subventions et à la lutte contre la corruption, mais il faut exploiter habilement ces possibilités afin qu'elles constituent un tournant positif pour les économies de la région et leur participation au commerce mondial.

Le Printemps arabe et son impact sur la compétitivité et le commerce de la région sont le thème de cette séance de haut niveau au cours de laquelle interviendront des représentants de haut niveau de gouvernements, d'organisations internationales, des entreprises et des médias, qui débattront des questions suivantes:

- Quelles ont été les causes politiques et économiques du Printemps arabe et ses répercussions dans la région?
- Quelles sont ses implications pour le commerce et la compétitivité du monde arabe? Combien de temps prendra la reprise et de quels facteurs dépendra-t-elle?
- Quel est le degré d'intégration des pays arabes dans le commerce international? Pourquoi un si grand nombre d'entre eux ne font-ils pas partie du système de l'OMC?
- Quel a été l'impact du Printemps arabe sur le tourisme régional? Quelles sont les perspectives de reprise dans ce secteur?
- Quel a été l'impact du Printemps arabe sur les activités commerciales dans la région?

Séance de haut niveau 30: Le poids des entreprises dans le commerce au XXI^e siècle

Débat organisé par: Division de l'information et des relations extérieures - OMC
Date: mercredi 21 septembre, 9 heures-11 heures

En raison de l'interdépendance croissante des industries mondiales et de l'évolution rapide de la structure des échanges, les entreprises ont besoin

de «règles mondiales» et d'un système commercial multilatéral efficace fondé sur des règles. C'est précisément le rôle que joue l'OMC en renforçant la stabilité, la prévisibilité, l'accès aux marchés et l'information dans le système commercial. Cependant, compte tenu des nouveaux défis auxquels le système commercial multilatéral est sans cesse confronté, la contribution et les conseils des parties prenantes à l'OMC sont essentiels pour permettre à l'organisation de demeurer un cadre toujours adapté aux réalités actuelles.

Les entreprises ne peuvent plus se contenter de poursuivre leurs activités



commerciales en laissant aux gouvernements le soin d'élaborer, en collaboration avec l'OMC, les cadres réglementaires leur permettant de développer leurs relations commerciales. Il faut qu'elles continuent à investir elles-mêmes dans le système, à partager leur expérience commerciale des réalités du terrain et à donner leur avis sur la façon d'améliorer les choses.

Les entreprises sont aussi les mieux placées pour discuter de la structure actuelle des échanges mondiaux et des avantages de l'ouverture des marchés. Elles peuvent prouver qu'il existe des chaînes de production mondiales et rappeler aux décideurs que l'imposition de droits élevés sur des produits provenant d'autres pays risque de nuire aux producteurs nationaux ayant implanté une partie de leur production à l'étranger.

Des dirigeants d'entreprises d'envergure mondiale ayant une vaste et précieuse expérience des activités commerciales internationales participeront à cette séance. Ils feront part de leurs vues sur la conduite actuelle des échanges internationaux et fourniront des pistes sur la façon dont l'OMC et le système multilatéral fondé sur des règles devraient s'adapter à l'environnement commercial en constante évolution.

Sous-thème I: La sécurité alimentaire

Séance 6: Instaurer une gouvernance mondiale cohérente pour la sécurité alimentaire

Débat organisé par: Division
de l'agriculture et des
produits de base, OMC
Date: lundi 19 septembre,
14 heures-16 heures

En novembre 2010, les dirigeants du G-20 ont demandé à plusieurs organisations internationales de réfléchir aux moyens d'atténuer davantage et de mieux gérer les risques liés à la volatilité des prix des produits alimentaires et autres produits agricoles, sans fausser les comportements des marchés et dans le souci de protéger les pauvres. Conformément à cette demande, un groupe de travail composé d'organisations internationales a rédigé un rapport d'orientation contenant dix grandes recommandations. Y figurent également des propositions de mécanismes de coopération internationale permettant de mettre en œuvre ces recommandations et de suivre les progrès accomplis. En juin 2011, la Déclaration ministérielle du G-20, intitulée «Plan d'action concernant la volatilité des produits alimentaires et l'agriculture»

et reprenant nombre de ces recommandations, a été adoptée.

Cette séance sera axée sur la recommandation donnée dans le Plan d'action en faveur d'un renforcement de la coordination internationale des politiques relatives à la sécurité alimentaire. Les experts seront invités à examiner les efforts actuellement déployés par les organisations internationales pour coordonner les interventions et améliorer le partage de l'information. En outre, les intervenants échangeront des idées sur la manière dont les recommandations actuelles peuvent être mises en œuvre et sur les éventuels avantages et difficultés de telle ou telle approche.

Les débats s'articuleront autour des questions centrales suivantes:

- Quelles sont les perspectives concernant la sécurité alimentaire mondiale, et quels sont les facteurs déterminants dans ce domaine à l'échelle nationale?
- De quelle manière les institutions multilatérales peuvent-elles contribuer, individuellement et collectivement, à surmonter les difficultés en matière de sécurité alimentaire?
- Quels sont les domaines d'intervention prioritaires?

Séance 11: Les aliments abondants et bon marché deviennent rares et chers: le système commercial mondial peut-il faire face à cette évolution?

Débat organisé par: CropLife International

Date: lundi 19 septembre,
16 h 15-18 h 15

Compte tenu de l'écart croissant entre la demande et l'offre mondiales de produits alimentaires, les États Membres de l'OMC doivent appliquer des politiques commerciales assurant un flux ininterrompu de produits alimentaires et agricoles, afin de stabiliser l'offre de produits alimentaires et de réduire la volatilité de leurs prix, de maintenir les frontières ouvertes et de contribuer à la sécurité alimentaire.

Cette séance sera l'occasion d'examiner le rôle du commerce dans la protection de la sécurité alimentaire et l'impact des politiques et réglementations commerciales internationales, régionales et nationales, ou de leur absence, sur la volatilité des prix des produits alimentaires et sur le flux des produits alimentaires et agricoles. Les experts mettront l'accent sur les politiques commerciales internationales qui perturbent le moins le commerce des produits alimentaires et examineront comment le renforcement de la réglementation dans

ce domaine crée des obstacles non tarifaires au commerce et perturbe le flux des produits alimentaires et agricoles.

Les questions suivantes seront examinées:

- Quels sont les principaux facteurs, dans le commerce international, qui contribuent à la sécurité alimentaire, et quels éléments peuvent être influencés par la politique commerciale?
- De quelle manière les États Membres de l'OMC peuvent-ils réduire les obstacles au commerce des produits agricoles et alimentaires?
- Quel rôle le système commercial multilatéral joue-t-il dans la promotion de la cohérence au niveau international pour mieux assurer la sécurité alimentaire et contribuer à l'amélioration de la gouvernance mondiale?
- Est-ce que la libéralisation accrue du commerce et des politiques agricoles favorisera ou compromettra la sécurité alimentaire et la durabilité? Les politiques commerciales peuvent-elles encourager les investissements dans l'agriculture ?
- Quelles politiques garantissent aux agriculteurs l'accès aux

nouvelles technologies qui permettent d'accroître la productivité et d'assurer la stabilité de la production alimentaire?

Séance 13: L'OMC en transition: faire face à des défis nouveaux et en constante évolution

Débat organisé par: Grey, Clark, Shih and Associates et iPolitics.ca

Date: lundi 19 septembre,
16 h 15-18 h 15

Il est urgent de faire entrer plus pleinement l'OMC dans le XXI^e siècle. À l'heure actuelle, l'un des principaux défis qui se posent pour l'OMC et ses Membres est de s'adapter aux nouvelles réalités afin d'atteindre leurs objectifs dans un environnement international de plus en plus incertain. Cette séance a pour but d'examiner les raisons pour lesquelles l'OMC n'a pas été en mesure d'atteindre ses objectifs dans un monde de plus en plus complexe, et de débattre des solutions possibles. Même si l'agriculture et la sécurité alimentaire constituent un sous-thème important de cette séance, les intervenants traiteront aussi de problèmes plus généraux et des solutions possibles.

Leur approche consistera à reconnaître et à examiner les effets de l'évolution de l'environnement international. Les crises naturelles, liées au climat ou

aux maladies, les variations des prix, la substitution des cultures alimentaires par des cultures destinées à la fabrication de biocarburants, la volatilité des prix ainsi que les événements financiers et géopolitiques, ont considérablement changé le monde, même depuis l'époque de la Conférence ministérielle de Marrakech.

Les intervenants examineront l'impact de la spéculation sur les marchés de contrats à terme, les contrôles à l'exportation, la manipulation des monnaies et l'effet de distorsion causé par les subventions accordées par les pays riches, ainsi que l'innocuité des produits alimentaires, les politiques incitant à «acheter local», et les initiatives en matière d'étiquetage.

Quelle que soit la façon dont le système de l'OMC est modelé ou modifié, sans détermination et sans volonté politique de la part des Membres, le consensus nécessaire ne sera pas obtenu. Cette séance comprendra des débats francs et animés, sans restriction aucune, afin de favoriser les questions et la participation du public.

Séance 23: Rééquilibrer les droits des importateurs et des exportateurs: comment faire face aux restrictions à l'exportation de produits agricoles?

Débat organisé par: Conseil international de politique commerciale sur l'agriculture

et l'alimentation (IPC) et CUTS International

Date: mardi 20 septembre, **14 heures-16 heures**

Au cours des quatre dernières années, les prix des produits alimentaires ont atteint des niveaux critiques à plusieurs reprises. Plus d'une vingtaine de gouvernements, de pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, ont réagi en imposant des restrictions à l'exportation de produits agricoles pour assurer la sécurité alimentaire nationale. Il s'est avéré que ces mesures ont entraîné de nouvelles hausses des prix sur le marché mondial, qui est ainsi devenu une source d'approvisionnement moins fiable à court et à moyen terme.

Les règles actuelles du commerce international comportent peu de disciplines concernant les restrictions à l'exportation et sont axées principalement sur les droits des exportateurs. Des propositions ont été faites en vue de mettre en place des droits plus étendus pour les importateurs, dont les plus récentes ont été formulées par les Ministres de l'agriculture du G-20 et par le groupe des pays à faible revenu importateurs nets de produits alimentaires dans le cadre des négociations du Cycle de Doha.

Cette séance examinera les motivations des restrictions à l'exportation de produits agricoles, leurs répercussions sur les pays qui imposent ces restrictions, et leur incidence

sur la volatilité des prix des denrées alimentaires et sur l'accès à l'alimentation dans les pays à faible revenu importateurs de produits alimentaires. Les experts examineront si et comment les disciplines commerciales internationales en matière de restriction à l'exportation de produits agricoles peuvent être améliorées. Sur quels types de règles en matière de notification, de limitation et de traitement spécial et différencié la communauté internationale devrait-elle se mettre d'accord en ce qui concerne les restrictions à l'exportation de produits agricoles? Un panel d'ambassadeurs et de conseillers politiques examinera les facteurs politiques à prendre en considération lorsque l'on préconise des règles régissant les restrictions à l'exportation. L'objectif final est d'accélérer le processus afin d'accomplir les progrès si nécessaires dans ce domaine.

Séance 25: Les normes de la FAO/de l'OMS en matière de pesticides entraînent-elles une distorsion des échanges et une augmentation du coût des produits alimentaires?

Débat organisé par:

AgroCare

Date: mardi 20 septembre, **14 heures-16 heures**

Les produits agrochimiques sont l'un des intrants les plus importants dans l'agriculture moderne. Le prix auquel ils sont vendus aux agriculteurs dépend en grande partie de la concurrence sur le

marché. La hausse des coûts de production des produits alimentaires entraîne généralement une hausse des prix de ces produits. Par conséquent, l'élaboration de normes dans ce domaine devrait être fondée sur des données scientifiques et ne pas créer d'obstacles injustifiés à l'accès aux marchés pour les produits de protection des cultures qui sont compétitifs.

Les spécifications de la FAO/ de l'OMS en matière de pesticides sont destinées à servir de normes de qualité internationales à utiliser dans les règlements techniques nationaux. Dans le cadre de la «nouvelle procédure», ces normes sont proposées par une seule entreprise pour chaque ingrédient actif; elles comportent des renseignements non divulgués car elles relèvent de la propriété intellectuelle, et elles confèrent un monopole mondial pour l'évaluation de la conformité par une entité unique (JMPS FAO/OMS). Seul le fabricant qui a proposé la norme peut demander que des modifications soient apportées aux spécifications.

Cette séance sera l'occasion d'examiner dans quelle mesure les spécifications de la FAO/de l'OMS en matière de pesticides entraînent une distorsion des échanges de produits de protection des cultures et quel peut être leur effet sur les coûts de production des produits alimentaires. Les experts examineront si ces normes incitent les

États Membres à aller à l'encontre des Accords de l'OMC (comme l'Accord sur les obstacles techniques au commerce et l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires) et débattront de la nécessité de leurs éléments et de leurs caractéristiques. Le principal objectif sera d'étudier des solutions possibles pour renforcer la sécurité alimentaire pour une population mondiale de plus en plus nombreuse.

Séance 29: Contrôler les prix des produits alimentaires en période de turbulences: l'exemple de l'Asie du Sud

Débat organisé par: World Trade Centre Mumbai et Academy of Business Studies
Date: mardi 20 septembre, **16 h 15-18 h 15**

En 2007, les prix mondiaux des produits alimentaires ont fait un bond de 43 pour cent, provoquant des ondes de choc sur l'ensemble du globe, en particulier dans les pays d'Afrique et d'Asie en situation de pénurie alimentaire. Il est prévu que de tels chocs se multiplient à l'avenir.

L'Asie du Sud, qui se compose principalement de l'Inde, du Pakistan, du Bangladesh, du Népal et de Sri Lanka, accueille un tiers de la population mondiale. Cette région est un acteur clé des marchés alimentaires mondiaux du blé, du riz, du sucre et des huiles comestibles. En tant qu'animateur du marché, elle peut jouer un rôle dans

le contrôle des prix des produits alimentaires et l'approvisionnement régulier des pays connaissant un déficit alimentaire. Pendant les périodes d'incertitude et d'instabilité dues à des facteurs naturels ou à une crise économique, elle peut orienter les tendances des prix.

Cette séance passera en revue les questions suivantes:

- Commerce mondial des produits alimentaires: processus de détermination des prix et contrôle de la spéculation sur les marchés des produits de base, monétaires et financiers.
- Commerce des produits alimentaires: codes de réponse rapide (QR) aux prix mondiaux et aux importations et exportations pour maîtriser l'instabilité.
- Le rôle des mesures sanitaires et phytosanitaires en tant qu'obstacles non tarifaires, du Cycle de Doha, de la sécurité alimentaire et de l'Accord sur l'agriculture dans le contrôle des prix des produits alimentaires.
- Points d'entrée, entreposage, transport, manutention et obstacles à la facilitation des échanges: comment acheminer les produits alimentaires à travers la chaîne d'approvisionnement rapidement et à moindre frais?

- Suggestions de coopération en Asie du Sud et rôle des différents Membres dans l'élaboration de mesures d'atténuation des turbulences.

Séance 32: Sécurité alimentaire et commerce des services: risques et perspectives pour les pays en développement

Débat organisé par: Trade Knowledge Network et Institut des affaires internationales de l'Afrique du Sud

Date: mercredi 21 septembre, **9 heures-11 heures**

Le secteur des services fait de plus en plus partie intégrante des chaînes mondiales d'approvisionnement alimentaire — la production, la distribution et la commercialisation des produits alimentaires reposant sur des services logistiques, des services d'infrastructure, des services financiers et des services professionnels. L'inclusion des «services annexes à l'agriculture, à la chasse et à la sylviculture» dans l'AGCS ainsi que l'intégration des engagements en matière de services dans les accords commerciaux régionaux peuvent donc avoir une incidence considérable sur la sécurité alimentaire. Dans les pays en développement en particulier, où ces services peuvent faire défaut, il est essentiel de mieux comprendre les liens qui

existent entre la libéralisation des services et la sécurité alimentaire.

La séance sera consacrée à l'examen des questions suivantes:

- Comment les services contribuent-ils au coût et à la distribution des produits alimentaires?
- Dans quelles circonstances une libéralisation accrue pourrait-elle faire baisser les coûts et améliorer la distribution des produits alimentaires?
- Quelles sont les incidences des négociations en cours dans le cadre de l'AGCS pour la sécurité alimentaire?
- Quels risques la libéralisation des services annexes à l'agriculture peut-elle présenter pour les pays en développement?

Séance 43: Assurer la sécurité alimentaire grâce aux marchés mondiaux

Débat organisé par: Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI)

Date: mercredi 21 septembre, **16 h 15-18 h 15**

Cette séance abordera la question délicate de savoir comment l'ouverture des marchés peut contribuer à la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Face à l'augmentation des besoins

alimentaires mondiaux et aux incertitudes liées aux changements climatiques, le système commercial doit assumer un rôle essentiel de gestion des déséquilibres aussi bien à court qu'à long terme, ce qui nécessite une coordination des politiques au plan multilatéral. Cette séance s'attachera à deux aspects de l'état actuel des politiques et des besoins futurs. Elle évaluera dans un premier temps la conformité avec les engagements en matière de soutien interne au titre de l'Accord sur l'agriculture et s'interrogera sur les mesures nécessaires à une amélioration de l'environnement politique visant à contribuer à la sécurité alimentaire mondiale. Elle analysera dans un deuxième temps l'impact des récentes hausses des prix des produits alimentaires sur les politiques en matière de commerce des produits agricoles et sur les flux commerciaux agricoles, et envisagera les moyens de parvenir à stabiliser les marchés mondiaux et à inciter ainsi les pays à intégrer pleinement le commerce dans leurs stratégies de sécurité alimentaire.



Sous-thème II: Le commerce des ressources naturelles

Séance 24: Le commerce des ressources naturelles – Malédiction ou bénédiction? Le point de vue des parlementaires

Débat organisé par: Union
interparlementaire et
Parlement européen
Date: mardi 20 septembre,
14 heures-16 heures

Les ressources naturelles entrent en jeu, directement ou indirectement, dans la plupart des activités économiques et leur part des échanges mondiaux est en augmentation. Au cours des dernières années, l'évolution de l'offre et de la demande mondiales portée par une forte croissance économique globale, en particulier dans les pays émergents, a fait exploser la demande de matières premières. L'accès aux ressources naturelles est devenu une source de tensions politiques, tandis que la volatilité croissante des prix sur tous les grands marchés de produits de base a amené les gouvernements à prendre des mesures pour atténuer les effets négatifs sur les producteurs et sur les consommateurs.

La possession de ressources naturelles peut être une bonne base pour le développement et la diversification économiques

si les pays adoptent des politiques appropriées, mais ceux dont l'économie est dominée par l'extraction et l'exportation de ressources naturelles risquent d'être exposés à la «malédiction des ressources», qui fait qu'une dépendance excessive entrave la croissance économique et peut conduire à un conflit civil. En outre, l'extraction et l'utilisation des ressources naturelles ont des répercussions importantes sur l'environnement et sur la durabilité.

Les parlementaires sont régulièrement confrontés à la difficulté de faire des choix politiques équilibrés pour assurer un développement durable et une croissance économique inclusive. Ils doivent aussi respecter les normes et les objectifs sociaux et environnementaux. Les experts examineront différents moyens de relever ces défis. Cette séance s'inscrit dans un processus continu appelé la Conférence parlementaire sur l'OMC, mécanisme d'interaction entre les Parlements et l'OMC qui est devenu, *de facto*, la dimension parlementaire de l'Organisation.

Le groupe parlementaire s'adresse essentiellement aux représentants élus, mais il est ouvert à tous les autres participants au Forum de l'OMC, sous réserve des places disponibles.

Séance 28: Les flux mondiaux de carbone: durabilité, commerce et changement climatique

Débat organisé par:

The Carbon Trust

Date: mardi 20 septembre,
16 h 15-18 h 15

Les méthodes actuelles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), y compris les mécanismes d'établissement d'objectifs et de fixation des prix, considèrent les émissions attribuables aux nations et aux régions sous l'angle de la *production*. C'est sur cette méthode d'évaluation des émissions, axée sur la production, que se fondent des processus internationaux tels que le Protocole de Kyoto et les systèmes de tarification et d'échange des émissions de carbone, comme le système d'échange de quotas d'émission de l'UE.

Une autre démarche consiste à considérer que ce n'est pas le producteur qui est responsable des émissions de GES, mais le consommateur final des produits. Cette approche axée sur la *consommation* correspond au rôle central de la demande dans l'orientation de la production des biens et des services, et ouvre aux politiques et aux interventions de nouvelles perspectives de réduction de l'empreinte carbone des chaînes d'approvisionnement.

Les implications des flux de carbone «gris» sur les politiques environnementales nationales suscitent un intérêt grandissant. Par exemple, on obtient un résultat supérieur de 22 pour cent environ si on évalue les émissions de l'UE selon une méthode d'évaluation axée sur la *consommation* et non selon l'approche axée sur la *production* qui est utilisée dans son système d'échange de quotas d'émission. À l'inverse, la Chine est le premier exportateur net mondial d'émissions intrinsèques au commerce, avec près de 23 pour cent de ses émissions de GES associées à des marchandises destinées à l'exportation.

Cette séance sera l'occasion d'une discussion animée sur les conséquences pour l'environnement, le commerce, l'établissement des politiques, l'équité et les entreprises qui découleront du traitement — et, éventuellement, de la tarification — des émissions intrinsèques au commerce.

Séance 40: Gouvernance internationale du commerce de l'énergie: l'OMC et le Traité sur la Charte de l'énergie

Débat organisé par:
Secrétariat de la Charte de l'énergie

Date: mercredi 21 septembre,
14 h 15-16 h 15

En raison des caractéristiques propres à l'énergie, la question se pose de

savoir si le commerce et l'investissement dans le domaine de l'énergie peuvent être efficacement réglementés par un cadre juridique international général, ou s'il faut un cadre plus spécialisé. La réglementation du commerce transfrontières de l'énergie doit tenir compte des différences qui existent entre l'énergie et les autres produits faisant l'objet d'échanges internationaux. L'efficacité d'un accord international spécifiquement consacré à l'énergie dépendrait de sa capacité à attirer divers types de parties prenantes intervenant tout au long de la chaîne d'approvisionnement en énergie. Cependant, malgré leur interdépendance manifeste, les intérêts des pays consommateurs et des pays producteurs divergent nettement, ce qui rend très difficile la négociation de règles internationales contraignantes dans le domaine de l'énergie.

Les relations dans le domaine de l'énergie, y compris le commerce et l'investissement dans ce secteur, sont dans une large mesure régies par des traités bilatéraux. Néanmoins, afin de garantir une certaine prévisibilité, il devient de plus en plus important d'introduire des règles multilatérales applicables. La solution d'un cadre juridique multilatéral serait la mieux à même de garantir la prévisibilité et la transparence nécessaires au regard de la dépendance accrue vis-à-vis des

échanges internationaux d'énergie et de la nécessité d'investissements adéquats.

Cette séance a pour but de discuter, d'un point de vue réglementaire, de moyens efficaces de relever les défis liés au commerce de l'énergie. La séance mettra l'accent sur la réglementation internationale du commerce de l'énergie par les règles des Accords de l'OMC et le Traité sur la Charte de l'énergie. Elle sera l'occasion d'aborder les complémentarités existant entre le cadre général de l'OMC et le cadre plus spécialisé fourni par le Traité sur la Charte de l'énergie, compte tenu du fait que la Charte repose sur le cadre de l'OMC tout en contenant certaines règles supplémentaires propres au secteur de l'énergie, en particulier en matière d'investissement et dans le domaine du transit de l'énergie.

Séance 42: En prévision de Rio 2012: perspectives commerciales et défis d'une économie verte

Débat organisé par:
Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD)

Date: mercredi 21 septembre,
16 h 15-18 h 15

La réunion de Rio 2012 étant organisée moins d'un an après le Forum public de l'OMC, cette séance a pour objectif de permettre de mieux comprendre et

d'approfondir les questions relatives à l'économie verte et leur rapport au commerce. Cette séance fera partie d'un processus de consultation sur le commerce et l'économie verte, organisé en prévision de Rio 2012, et sera axée sur la présentation de nouvelles perspectives et l'étude des moyens d'aller de l'avant.

Les préparatifs de Rio 2012 ont jusqu'à présent été jalonnés d'obstacles dus à l'inquiétude ou au malaise que suscite chez certaines parties la notion d'économie verte, particulièrement en raison de préoccupations liées au commerce et de la peur d'un protectionnisme vert. Ces questions méritent d'être approfondies et l'intervention des milieux du commerce dans un débat jusqu'ici principalement limité à la communauté s'occupant de la protection de l'environnement serait particulièrement profitable.

Les sujets abordés lors de la séance comprendront les suivants: le rôle des subventions pour rendre certains secteurs clés plus écologiques, y compris celui des énergies durables; les moyens de rendre l'Aide pour le commerce plus écologique; et le caractère évolutif de la propriété intellectuelle, du transfert de technologie et de l'innovation du point de vue des technologies environnementales.

L'amélioration de la cohérence entre le commerce dans son

acceptation générale, le développement durable et les mesures de gouvernance à l'intersection des deux sera un enjeu essentiel pour l'avenir du système commercial. Cette session contribuera à cet objectif en cherchant à mieux comprendre les liens existant entre le commerce et les questions de durabilité qui seront abordées à la Conférence de Rio 2012.

Séance 44: L'Afrique, les économies émergentes et le commerce des ressources naturelles

Débat organisé par:

Institut de l'énergie et des ressources (TERI)

Date: mercredi 21 septembre,
16 h 15-18 h 15

La part des économies émergentes telles que la Chine, l'Inde, le Brésil et la Malaisie dans le commerce et l'investissement en Afrique a rapidement augmenté au cours des dernières années, ce qui a réduit la dépendance du continent à l'égard de ses partenaires traditionnels, l'Europe et les États-Unis. Environ un tiers des échanges commerciaux de l'Afrique se font aujourd'hui avec d'autres pays en développement ou émergents. Cette évolution a entraîné une hausse soutenue des prix des produits de base, qui a alimenté la croissance vigoureuse de certains pays africains au cours des dernières années. L'Afrique obtient aujourd'hui davantage pour ses exportations du fait de la

concurrence accrue pour les ressources naturelles, mais cela n'a entraîné ni une diversification de ses produits d'exportation ni une augmentation significative de la création d'emplois.

Malgré leurs bons résultats des dernières années, les pays africains ne sont pas encore dans une situation gagnante vis-à-vis des économies émergentes dans le contexte du commerce des ressources naturelles, et cela suscite des préoccupations. Par ailleurs, on craint que la croissance des économies émergentes ne soit freinée par les prix toujours élevés des produits de base, ce qui pourrait affecter par contrecoup les pays africains.

Cette séance a pour objectif d'évaluer de manière critique l'importance du commerce des ressources naturelles pour le développement économique soutenu de l'Afrique et des économies émergentes. Les experts examineront les questions suivantes:

- Le boom actuel du commerce des ressources naturelles est-il soutenable? Quelles sont les conséquences de ce boom pour l'Afrique et pour les économies émergentes?
- L'Afrique peut-elle tirer un avantage à long terme du niveau élevé du commerce des produits de base?

- Le niveau élevé des prix des produits de base menace-t-il la croissance des économies émergentes?
- Comment créer une situation gagnante à la fois pour l'Afrique et pour les économies émergentes dans le contexte du commerce des ressources naturelles?



Sous-thème III: Le concept «Fabriqué dans le monde» et le commerce à valeur ajoutée

Séance 3: Fabriqué dans le monde: données factuelles et conséquences pour le commerce

Débat organisé par: Division de la recherche économique et des statistiques - OMC
Date: lundi 19 septembre, 12 heures-14 heures

L'intégration plus poussée de l'économie mondiale, grâce à des facteurs comme de faibles coûts de transport et de communication et un environnement institutionnel favorable, a déclenché l'essor des réseaux de production mondiaux. Une part importante des échanges de marchandises fait aujourd'hui intervenir le commerce de biens intermédiaires. L'interdépendance des entreprises à l'échelle internationale s'est renforcée, ce qui a permis une diffusion plus rapide des innovations techniques et un renforcement de la concurrence sur le marché mondial.

Ce processus a un impact direct sur la politique commerciale. Lorsque les produits sont «fabriqués dans le monde», la politique commerciale doit suivre une démarche fondée sur la coopération. La

progression du modèle de fabrication internationale a aussi des conséquences importantes pour la relation entre le commerce et le développement, puisque les entreprises partenaires dans les pays développés et en développement doivent adapter leur stratégie afin d'accroître leur part dans les chaînes de valeur mondiales.

Les statistiques classiques du commerce des marchandises ne peuvent pas illustrer la valeur économique des transactions internationales multiples qui ont lieu dans les chaînes de valeur mondiales. La mesure du commerce en valeur ajoutée rend compte de ces transactions en attribuant la valeur ajoutée d'un bien intermédiaire en fonction des secteurs industriels des pays dans lesquels il a été produit. Cela permet de mettre en lumière les interdépendances des entreprises en termes de production au-delà ou à l'intérieur des frontières.

Cette séance, organisée dans le cadre de l'Initiative «Fabriqué dans le monde» lancée par l'OMC, présentera le cas de l'Europe, à la fois sous l'angle des pays eux-mêmes et du point de vue régional. Les renseignements fournis seront complétés par l'identification des facteurs ayant contribué au modèle qui a fait de l'Asie l'«usine du monde». Quelles en sont les conséquences pour les pays en développement des autres régions?

D'autres pays peuvent-ils tirer un enseignement de cette expérience et tirer profit des chaînes de valeur mondiales? L'expérience d'un pays d'Amérique latine illustrera les incidences et conséquences possibles pour le développement, l'emploi et la politique commerciale connexe.

Séance 15: Un ordre commercial international en pleine mutation: l'approvisionnement mondial et les nouveaux défis pour le système de l'OMC

Débat organisé par: Société américaine de droit international (ASIL) et International Economic Law Interest Group (IECLIG)
Date: mardi 20 septembre, **9 heures-11 heures**

Les règles commerciales établies au titre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), de l'Accord sur l'évaluation en douane et de l'Accord de l'OMC sur les règles d'origine, entre autres, sont adaptées aux modèles commerciaux du XIX^e et du début du XX^e siècle. Elles ne tiennent pas compte des profonds changements survenus dans les courants d'échanges du fait de la mondialisation, tels que le phénomène naissant des chaînes d'approvisionnement mondiales complexes. Les importateurs s'approvisionnent désormais dans de nombreux pays, vendent dans de nombreux pays et sont eux-mêmes

constitués en société dans de nombreux pays. Or les règles commerciales actuelles sont fondées sur le principe de la localisation unique et d'un flux commercial linéaire propre à une structure mercantile dans le cadre de laquelle les acteurs étatiques se font concurrence pour maximiser leurs exportations tout en limitant les importations, l'orientation qu'ils impriment aux négociations commerciales reflétant cette situation.

Notre groupe d'experts vise à étudier comment ces chaînes d'approvisionnement mondiales remettent en question des règles commerciales devenues obsolètes et exercent une influence croissante sur le système commercial mondial. Il examinera la manière dont le régime commercial répond aux nouveaux défis nés de chaînes d'approvisionnement mondiales complexes, notamment le transfert des technologies, la complexité croissante des disciplines en matière d'investissement et la pertinence des règles concernant le pays d'origine. Le groupe d'experts examinera également la manière dont les règles commerciales actuelles pervertissent le débat politique sur le commerce, et la question de savoir si la crise actuelle des négociations du cycle de Doha est due, en partie, à

cette orientation biaisée du débat de fond concernant le commerce.

Séance 21: Les difficultés des entreprises face à la diversité des règles d'origine: étude de cas sur le Mexique

Débat organisé par: Chevez, Ruiz, Zamarripa y Cía, S.C
Date: mardi 20 septembre, **11 h 15-13 h 15**

Les règles d'origine sont nécessaires pour déterminer l'origine nationale des produits. Leur importance tient au fait que, dans plusieurs cas, les droits de douane et les restrictions dépendent de l'origine des importations. Il est préférable que les règles d'origine et leur application soient claires et prévisibles pour faciliter le commerce international au lieu de constituer un obstacle non nécessaire au commerce.

Le GATT de 1994 permet aux Membres de l'OMC d'appliquer des règles d'origine préférentielles au titre des accords de libre-échange (ALE) qu'ils négocient avec d'autres pays. Mais l'écheveau de règles d'origine résultant de l'augmentation constante du nombre d'ALE représente un défi pour les acteurs du système commercial multilatéral qui essaient de tirer profit d'une économie mondialisée.

Au cours de cette séance, l'écheveau des règles d'origine du Mexique sera pris comme exemple

des conséquences de la prolifération des ALE régionaux ou bilatéraux pour les entreprises privées qui essaient de tirer parti de la libéralisation des échanges. Un panel pluridisciplinaire composé de représentants d'entreprises multinationales, de praticiens privés et de fonctionnaires connaissant bien la question donnera un bon aperçu des problèmes concrets auxquels les entreprises sont confrontées aux frontières, et expliquera l'importance de l'harmonisation des règles d'origine.

Séance 27: Réseaux de production mondiaux – Que représentent-ils pour le commerce et l'emploi?

Débat organisé par: OCDE
Date: mardi 20 septembre,
16 h 15-18 h 15

Le développement des réseaux de production mondiaux et les facteurs qui en sont à l'origine sont des points sur lesquels il importe de s'arrêter pour définir une politique efficace en matière de commerce mondial. Encore assez récemment, les produits étaient fabriqués dans un seul pays avant d'être exportés. Aujourd'hui, l'activité manufacturière est régie par des chaînes d'approvisionnement mondiales, le processus de fabrication faisant intervenir plusieurs pays. Cela complique considérablement le suivi et, surtout, la compréhension des effets du commerce sur l'emploi. L'étiquette «Fabriqué en Chine» fait

peur car les consommateurs l'associent à des pertes d'emplois et de salaires. Or, l'étiquette «Fabriqué dans le monde» serait peut-être plus exacte en ce sens que la Chine n'est souvent que le lieu d'assemblage final de produits qui sont élaborés à partir de matières premières provenant de nombreux autres pays.

Dans un monde marqué par l'expansion de l'externalisation et de la délocalisation, une nouvelle division internationale du travail substitue au commerce des marchandises le commerce des tâches. Cette séance mettra en évidence les gains de productivité découlant de ce nouveau paradigme (et les hausses de revenus et de salaires correspondantes), ainsi que les préoccupations nées des répercussions négatives que cela pourrait avoir sur le marché du travail de certaines économies, et elle répondra, entre autres, aux questions suivantes:

- Quel est l'impact de la fragmentation de la production sur l'emploi et les salaires?
- De quels éléments disposons-nous concernant le commerce des tâches?
- Quels sont les gagnants et les perdants de la délocalisation croissante?

- Quelles mesures devraient accompagner le développement des réseaux de production mondiaux?
- Que pouvons-nous escompter pour l'avenir? Cette forme de développement va-t-elle atteindre un niveau de «saturation» ou poursuivra-t-elle sa progression?

Séance 36: Favoriser l'accès aux sports pour tous: ouvrir les marchés pour les articles de sport

Débat organisé par:

Fédération mondiale de l'industrie des articles de sport (WFSGI)

Date: mercredi 21 septembre,
11 h 15-13 h 15

L'industrie du sport contribue à la santé mondiale en promouvant et en encourageant un mode de vie actif. Alors que les coûts des soins de santé ne cessent de grimper et que les pouvoirs publics ont du mal à faire face, le sport et les activités de fitness constituent une solution universelle, peu coûteuse et hautement bénéfique. Aux États-Unis, un investissement de 1 dollar EU dans une activité physique se traduit par une économie de 3,20 dollars EU de frais médicaux.

Des entreprises entières ont vu le jour et établi leurs modèles d'entreprise autour de cette idée, créant des emplois pour des centaines de milliers de personnes. Malgré cela, l'industrie mondiale des articles de

sport est partout confrontée à des droits de douane élevés et à des mesures de défense commerciale.

La WFSGI est favorable à un commerce mondial plus libre et plus équitable, et s'efforce de mettre en évidence les avantages de marchés plus ouverts, ainsi que les risques associés au protectionnisme. Comme l'industrie des articles de sport est à l'avant-garde de la mondialisation et que les chaussures et vêtements de sport sont dans une large mesure «fabriqués dans le monde», un effet boomerang des mesures protectionnistes est à craindre. Un moyen de réduire ce risque au minimum consisterait à élaborer un accord plurilatéral zéro pour zéro similaire à l'ATI pour les articles de sport. La suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce entraînerait d'importantes réductions des coûts pour les fabricants, les marques, les consommateurs et la société. Une plus grande participation dans le domaine du sport générerait une situation «gagnant-gagnant» pour la société en termes de santé publique et pour l'industrie en termes économiques.

Les enjeux que les négociations dans le cadre de l'OMC représentent pour les gouvernements seront soulignés, de même que la contribution que l'industrie peut apporter pour contribuer à mener les négociations à bonne fin.

Sous-thème IV: Quelles perspectives pour le système commercial?

Séance 4: Enseignements tirés des ALE régionaux et bilatéraux – Évaluer les impacts économiques et le point de savoir si des règles plus strictes stimulent l'innovation

Débat organisé par: Global Intellectual Property Center (GIPC)

Date: lundi 19 septembre,
12 heures-14 heures

Les accords de libre-échange (ALE) régionaux et bilatéraux s'inscrivent dans le cadre des efforts actifs faits pour libéraliser le commerce international. Nombre de ces accords comprennent des dispositions destinées à compléter la protection des droits de propriété intellectuelle offerte par l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Notre groupe d'experts venus d'horizons divers comprendra: un fonctionnaire gouvernemental de la Jordanie, premier pays à avoir signé et mis en œuvre un ALE avec les États-Unis depuis la création de l'OMC; un fonctionnaire de l'Organisation des États américains, la plus ancienne organisation régionale du monde; et un avocat du

secteur privé qui a plaidé devant l'Organe d'appel de l'OMC, négocié des règles dans le cadre de l'OMC et récemment achevé une étude importante sur ce sujet. Ces experts expliqueront en quoi, selon eux, l'évolution des règles en matière de propriété intellectuelle a affecté le flux des nouveaux produits et des nouvelles idées sur le marché mondial.

Cette séance examinera les questions ci-après:

- Le renforcement de la protection de la propriété intellectuelle a-t-il constitué un atout ou un obstacle pour les secteurs de production nationaux et pour le développement?
- Quels sont les principaux problèmes/possibilités pour les pays en développement qui souhaitent bénéficier des règles en matière de propriété intellectuelle dans le cadre de récents ALE?
- Qu'est-ce que les pays développés et les pays en développement peuvent faire dans le contexte du système multilatéral pour promouvoir les politiques en matière de propriété intellectuelle favorables à l'innovation?
- Les dispositions relatives à la propriété intellectuelle devraient-elles être négociées dans un contexte régional ou bilatéral ou exclusivement dans un contexte multilatéral?

Séance 5: Un accord-cadre de l'OMC sur l'énergie durable

Débat organisé par:
Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) et Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD)

Date: lundi 19 septembre,
12 heures-14 heures

Du point de vue tant du changement climatique que de la sécurité énergétique, le caractère durable de l'offre d'énergie revêt une importance critique. Or, actuellement, la réglementation relative à l'énergie est extrêmement fragmentaire, y compris dans le cadre de l'OMC.

L'objectif de cette séance est de permettre une prise de conscience des problèmes que l'avènement d'une offre durable d'énergie est susceptible de poser du point de vue des règles de l'OMC, de sensibiliser la communauté commerciale de Genève et d'ailleurs à ces questions, et de recueillir des contributions afin de favoriser la mise au point d'un cadre intégré pour l'énergie durable à l'OMC.

Cette rencontre réunira des spécialistes des énergies propres et des représentants du secteur privé, des milieux universitaires et des administrations centrales pour parler de l'état actuel du soutien aux énergies

propres (y compris les subventions à la production et les tarifs de rachat garantis) et des biens et des services respectueux de l'environnement, et d'autres questions liées à la mise en place d'un système d'approvisionnement durable en énergie.

Un débat public est prévu afin d'alimenter une réflexion constructive sur les éventuelles solutions multilatérales aux problèmes existants concernant la question de l'énergie dans le cadre de l'OMC.

Les questions suivantes seront posées:

- Les règles actuelles de l'OMC favorisent-elles le développement des énergies propres?
- Comment les réglementations commerciales actuelles et futures peuvent-elles encourager le développement des énergies propres?
- Comment un accord-cadre de l'OMC sur l'énergie pourrait-il s'articuler avec les autres Accords de l'OMC?
- De quelle manière les différends en cours à l'OMC au sujet du soutien aux énergies renouvelables influencent-ils l'économie politique des négociations sur ce sujet?

Séance 7: Aide publique, subventions et politique de la concurrence – Quel rôle l'OMC jouera-t-elle dans l'avenir?

Débat organisé par:
BUSINESSEUROPE

Date: lundi 19 septembre,
14 heures-16 heures

Les règles multilatérales et nationales concernant la politique de la concurrence, l'aide publique et les subventions sont un complément logique de la libéralisation des échanges et des investissements dans le sens où les marchés ouverts grâce aux disciplines de l'OMC peuvent être fermés à la concurrence étrangère du fait de pratiques anticoncurrentielles. L'établissement de règles dans ces domaines contribue à la mise en place de structures saines dans les économies nationales et internationales, profitable pour les pays tant développés qu'en développement.

Alors que les négociations du Cycle de Doha peinent à avancer, il est possible que les différents pays se détournent de l'approche multilatérale. Cette séance portera sur les questions de l'aide publique, des subventions et de la politique de la concurrence et les intervenants discuteront des conséquences qu'il y aurait à renoncer à élaborer des règles applicables à l'échelle mondiale: les

États membres pourraient-ils individuellement résoudre efficacement ces problèmes?

Le groupe de travail **BUSINESSEUROPE** réunira des experts reconnus dans les domaines de l'aide publique, de la concurrence et des subventions. Les intervenants examineront différents points de vue sur les avantages et les difficultés liés à l'élaboration de règles multilatérales concernant la politique de la concurrence et discuteront du rôle que l'OMC devrait jouer.

Séance 8: Comment éviter la crise qui s'annonce dans le domaine des traitements du fait de la mutation du paysage de la propriété intellectuelle?

Débat organisé par:
Communauté de brevets pour les médicaments
Date: lundi 19 septembre,
14 heures-16 heures

Le VIH représente toujours une terrible menace pour la santé publique dans le monde entier. Les besoins croissants en médicaments nouveaux et plus sûrs recommandés par l'Organisation mondiale de la santé – dont un grand nombre seront désormais brevetés – pourraient faire grimper le coût des traitements à des niveaux qui grèveraient les budgets santé des pays en développement ou feraient peser une charge insupportable sur les pays

donateurs qui fournissent le financement. Il faut trouver une solution pour les plus de 33 millions de personnes qui vivent avec le VIH et qui ont besoin de médicaments pour rester en vie, à un prix qui soit abordable pour eux. Dans le même temps, les modèles d'entreprise des sociétés pharmaceutiques reposent à l'heure actuelle sur le système de propriété intellectuelle pour la fabrication de médicaments qui sauvent des vies.

Cette séance examinera comment satisfaire aux besoins des personnes qui vivent avec le VIH alors que les budgets santé diminuent et que les règles en matière de propriété intellectuelle évoluent d'une façon qui met en péril la production des médicaments génériques bon marché qui, jusqu'à présent, ont été la principale source de traitement dans les pays en développement. Elle présentera aussi la Communauté de brevets pour les médicaments qui est une solution innovante susceptible à la fois de satisfaire aux besoins des personnes qui vivent avec le VIH et de faire en sorte que les sociétés pharmaceutiques perçoivent des redevances équitables dans le cadre du système existant de propriété intellectuelle.

Les experts débattront du rôle que la Communauté de brevets pour les médicaments peut jouer

pour améliorer l'accès à des médicaments plus appropriés et plus abordables pour le traitement du VIH, de la façon dont elle complète les flexibilités existantes conformes à l'Accord sur les ADPIC et des solutions additionnelles nécessaires pour que les pays soient en mesure de répondre aux besoins de leurs populations.

Séance 9: Le système commercial multilatéral fondé sur des règles et le rôle des accords commerciaux préférentiels (ACPr) - Point de vue du monde des affaires

Débat organisé par:
Chambre de commerce internationale (CCI)
Date: lundi 19 septembre,
14 heures-16 heures

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) joue un rôle essentiel en évaluant l'incidence de la prolifération des accords commerciaux préférentiels (ACPr) sur le système commercial multilatéral fondé sur des règles, ainsi qu'en déterminant les incidences qu'auront ces accords sur l'évolution future du système commercial mondial.

La séance portera sur les questions suivantes:

- le régionalisme au XXI^e siècle et les nouveaux déterminants de la politique commerciale internationale;

- le rôle joué par les ACPr dans le contexte du système commercial multilatéral;
- les efforts pour rendre les dispositions des Accords de l'OMC plus explicites et détaillées en ce qui concerne les ACPr; et
- les moyens efficaces tant pour les pouvoirs publics que pour les entreprises de garantir la complémentarité des règles commerciales multilatérales et préférentielles.

Séance 12: L'après-ADPIC

Débat organisé par:
Institut Max Planck pour la propriété intellectuelle et le droit de la concurrence et Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD)

Date: lundi 19 septembre,
16 h 15-18 h 15

L'Accord sur les ADPIC, finalisé il y a une vingtaine d'années, est en vigueur pour les pays en développement depuis dix ans; il est donc temps d'en envisager l'avenir. Quelle a été l'incidence de l'Accord sur les ADPIC sur l'innovation en général? Sur le niveau de la protection de la propriété intellectuelle (PI) à travers le monde et sur la manière dont les lois en la matière sont concrètement appliquées? Quelles sont les questions et évolutions nouvelles déterminantes pour la forme que prendra

l'après-ADPIC? Laissent-elles aux pays une marge de manœuvre suffisante pour mettre en œuvre leurs politiques concernant des questions capitales comme la santé publique ou le développement de la culture et de l'éducation? Et cette marge de manœuvre est-elle convenablement mise à profit? De quelle manière le potentiel inhérent à un accord comme l'Accord sur les ADPIC peut-il être valorisé de façon à offrir un cadre solide et résistant intégrant des intérêts divers?

Ces questions gagnent en importance à mesure que l'après-ADPIC prend forme. Premièrement, l'adoption de mesures proactives pour assurer un calibrage adéquat de la protection de la PI au niveau international enverrait un signal politique fort à ceux qui se servent des accords bilatéraux ou multilatéraux pour renforcer les niveaux de protection. Deuxièmement, le fait de considérer les ADPIC dans leur globalité complète bien les efforts qui sont faits actuellement sous l'égide de l'OMPI pour intégrer les préoccupations de développement et réguler certains types de limitations et d'exceptions. Cette séance prendra en considération toutes ces évolutions et les replacera dans le contexte plus général des activités en cours pour définir l'après-ADPIC.

Séance 17: L'avenir du commerce des services financiers: préserver la stabilité

Débat organisé par:
Our World is Not for Sale (OWINFS)

Date: mardi 20 septembre,
9 heures-11 heures

Alors que nombre d'économies continuent de souffrir des suites de la crise financière et que la reprise du volume des échanges est encore récente, il est fondamental que l'OMC examine les moyens de collaborer avec d'autres organisations internationales afin d'empêcher que ne se produisent de nouvelles crises financières. Les économistes, les organisations de la société civile, les fonctionnaires gouvernementaux et certains Membres de l'OMC ont commencé à discuter des mesures concrètes à adopter afin de faire en sorte que l'OMC et ses accords appuient le consensus mondial en faveur d'une réglementation plus solide. Cette séance examinera le nouvel environnement et les enjeux mondiaux critiques qui caractérisent l'économie mondiale d'après crise dans laquelle l'OMC joue un rôle majeur.

Au cours de cette séance, les experts:

- Examineront les différents documents présentés par les Membres de l'OMC qui ont trait à la crise financière et se pencheront plus avant

sur les préoccupations soulevées par les économistes, les représentants de la société civile et les Membres de l'OMC et les propositions qu'ils ont avancées.

- Réfléchiront à la question de savoir si les gouvernements commencent à rencontrer des obstacles liés aux obligations contractées dans le cadre de l'OMC lorsqu'ils cherchent à mettre en œuvre certaines politiques financières qui vont de l'interdiction de services financiers risqués à différentes formes de contrôle des capitaux.
- Examineront l'avenir de la libéralisation du commerce des services financiers — à la fois du point de vue des possibilités et des risques potentiels — à la lumière des enseignements tirés de la crise financière et des réponses adoptées par les pays pour y faire face.

Séance 18: Comment favoriser le commerce et l'environnement en l'absence de négociations?

Débat organisé par:
Institut international du développement durable (IIDD)

Date: mardi 20 septembre,
11 h 15-13 h 15

Lorsque les questions environnementales ont été inscrites dans le mandat du Cycle de Doha, il est apparu

que l'environnement avait finalement été accepté en tant que problématique légitime dans le contexte du commerce. Dix ans plus tard, les négociations relatives à l'environnement ne se portent pas mieux que le Cycle dont elles font partie. Il n'y a pas d'antagonisme entre les régimes du commerce et de l'environnement mais aucun problème environnemental n'a été résolu et l'OMC n'a élaboré aucun mécanisme capable de résoudre efficacement les questions commerciales et environnementales.

S'il est une chose que les difficultés du Cycle de Doha ont mise en évidence, c'est que les problèmes commerciaux ne peuvent plus trouver de solution indépendamment des autres questions centrales de politique publique. On ne peut plus se contenter de traduire la recherche d'une complémentarité et d'une responsabilité mutuelle par des slogans et des vœux pieux. Nous devons rechercher — ou inventer — des structures et des mécanismes appropriés pour venir à bout des contradictions. C'est une mission dont les Membres de l'OMC pourraient utilement se charger en cette sombre période de l'après-cycle, les questions qui se trouvent à la croisée du commerce et de l'environnement étant désormais suffisamment bien comprises.

Ce groupe d'experts examinera les possibilités d'avancer sur les grandes questions commerciales et environnementales en l'absence d'un «cycle» de négociations et défendra la thèse selon laquelle le problème n'est pas tant technique qu'institutionnel. Les experts étudieront les moyens existants de mettre en application le principe d'une responsabilité mutuelle des régimes du commerce et de l'environnement, y compris les mécanismes de suivi et de surveillance existants, et réfléchiront à la question de savoir si de nouveaux mécanismes sont nécessaires.

Séance 19: Qu'advient-il du développement après Doha?

Débat organisé par: Groupe d'Évian @ IMD

Date: mardi 20 septembre,
11 h 15-13 h 15

Avec la faillite du Programme de Doha pour le développement, le système commercial multilatéral est menacé. Il s'agit maintenant de garantir l'existence d'un système commercial mondial et multilatéral fondé sur des règles afin d'éviter la montée du protectionnisme, et de favoriser un système empêchant les discriminations à l'encontre des pays les plus pauvres tout en les intégrant davantage.

Compte tenu de l'importance du maintien d'un système commercial

multilatéral mondial pour assurer la stabilité économique, politique et sociale et le développement à l'échelle de la planète, il est capital d'examiner «ce qu'il va advenir du système commercial» et d'envisager les meilleurs moyens de préserver cet environnement.

Les principales questions examinées lors de cette séance seront les suivantes:

- Le cycle de Doha approchant de sa fin, que va-t-il advenir du troisième «D» du PDD?
- De quelle manière les pays pauvres et les entreprises peuvent-ils être intégrés à la chaîne d'approvisionnement mondiale?
- Quel est le meilleur moyen d'associer la communauté des affaires à un ordre commercial multilatéral favorable aux pays pauvres?
- De quelle manière l'équité et la justice peuvent-elles être intégrées au programme et au système de politique commerciale?
- Quel sera l'héritage de l'actuel régime commercial pour les générations futures?

Séance 20: Accords commerciaux régionaux du XXI^e siècle: le partenariat transpacifique et ses répercussions sur le système commercial multilatéral

**Débat organisé par:
Université de Melbourne
et Division de la recherche économique et des statistiques - OMC**

Date: mardi 20 septembre,
11 h 15-13 h 15

L'Accord de partenariat transpacifique vise à apporter une solution régionale au problème du chevauchement des nombreux accords bilatéraux conclus dans la région Asie-Pacifique au cours des dix dernières années. Il se distingue des accords commerciaux régionaux (ACR) de plusieurs façons. Premièrement, c'est un accord transrégional qui réunit neuf pays de quatre continents dans la région Asie-Pacifique. Deuxièmement, il vise à être un «accord du XXI^e siècle» qui facilitera les chaînes d'approvisionnement mondiales pour les biens et les services et la cohérence réglementaire transnationale pour l'ensemble des questions concernant le commerce et l'investissement. L'Accord veut aussi innover et aller au-delà de l'approche déjà très large adoptée dans les ACR conclus par les États-Unis en abordant toute une série de questions commerciales et de questions connexes. Enfin, il vise à multilatéraliser le régionalisme en commençant à démêler l'écheveau de règles, en

étant ouvert à de nouvelles accessions et en contribuant à la réalisation de l'objectif à long terme de l'APEC qui est de libéraliser le commerce entre les économies membres.

Cette séance sera l'occasion d'exposer les origines de l'Accord et d'examiner ce que signifie un «accord du XXI^e siècle». Les participants analyseront les motivations profondes des parties à la négociation de cet accord, les principaux obstacles à un accord et les perspectives de conclusion et de ratification de l'accord. Ils examineront aussi en profondeur les questions d'architecture: l'Accord de partenariat transpacifique est-il une nouvelle forme d'ACR en réseau ou une façon de combler un vide ou marque-t-il un changement pour les futurs ACR? La séance examinera aussi les implications de l'Accord pour la région Asie-Pacifique et pour le système commercial multilatéral.



Séance 22: Encourager l'innovation et le déploiement des technologies environnementales

Débat organisé par:

Division du commerce et de l'environnement - OMC

Date: mardi 20 septembre,

14 heures-16 heures

De nombreux gouvernements ont dans le monde entier mis en place des politiques et des mesures destinées à encourager une innovation respectueuse de l'environnement et le déploiement de technologies environnementales, dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour renforcer la protection de l'environnement et favoriser le développement économique et la création d'emplois. Les mesures peuvent se présenter, par exemple, sous la forme d'exigences techniques ou de programmes publics de soutien, y compris en faveur du déploiement de sources d'énergie renouvelables. Les gouvernements peuvent aussi envisager des politiques visant à éliminer les obstacles commerciaux, et autres, à l'innovation.

Cette séance examinera les différentes façons dont les décideurs peuvent s'efforcer d'encourager l'innovation et le déploiement des technologies environnementales, les objectifs sous-tendant ces politiques et la pertinence de l'OMC. Les aspects ci-après pourront notamment être examinés:

la prolifération à l'échelle internationale des mesures visant à stimuler et à soutenir l'innovation technologique; la justification économique et environnementale de ces mesures et leurs incidences possibles sur le commerce; enfin, les problèmes et obstacles susceptibles d'entraver l'innovation.

Séance 26: En finir avec les mythes de la participation des pays en développement au règlement des différends

Débat organisé par: Division du développement - OMC et Centre consultatif sur la législation de l'OMC

Date: mardi 20 septembre,

16 h 15-18 h 15

L'un des principaux résultats du Cycle d'Uruguay a été de disposer que les décisions de l'Organe de règlement des différends seraient contraignantes pour les Membres et seraient adoptées selon le principe du consensus négatif. On est en effet passé d'un ensemble de décisions arbitrales ad hoc dans le cadre du GATT à un système normatif fonctionnel qui établit une jurisprudence et des pratiques cohérentes et émet un nombre de décisions sans équivalent dans le domaine du droit international.

Le mécanisme de règlement des différends est particulièrement important pour les pays en développement car, dans un système fondé sur des règles, ce n'est pas le pays dont le poids économique

est le plus important qui impose sa volonté aux autres et c'est celui qui a de bons arguments juridiques qui obtient finalement gain de cause. Ainsi, le mécanisme de règlement des différends sert à rendre les règles du jeu équitables, en particulier pour les pays les plus faibles sur les plans économique et politique.

Bien que le mécanisme de règlement des différends donne aux pays en développement la possibilité de faire valoir leurs plaintes, il présente aussi un énorme défi lorsqu'il s'agit de garantir leur participation effective. Cet état de chose amène à se demander si les pays en développement profitent réellement du système de règles de l'OMC. Cette séance sera l'occasion d'examiner les raisons de leur faible participation et ce qui peut être fait ou est déjà fait dans le cadre des négociations pour remédier à cette situation.

Comme il n'est pas possible d'analyser tous les problèmes liés à la participation des pays en développement au mécanisme de règlement des différends, il est proposé de se concentrer sur trois d'entre eux, qui revêtent une importance particulière: 1) le manque de capacités; 2) la difficulté d'imposer le respect des décisions de l'ORD; et 3) la non-applicabilité, dans le cadre de l'OMC, de bon nombre de règles qui régissent le commerce entre les pays en développement.

Séance 31: Faire du commerce dans un environnement instable: l'incidence de la fragilité et de la corruption

Débat organisé par: FES Geneva

Date: mercredi 21 septembre, 9 heures-11 heures

Le commerce est une réalité. Il a lieu entre les pays et entre les régions, qu'ils soient petits ou grands. Il est affecté par les droits de douane, les obstacles non tarifaires, les subventions, les restrictions à l'exportation et ... par les conflits.

Les conflits politiques qui couvent dans une région ou dans un pays ont un impact réel sur la capacité commerciale de ces derniers. Les conflits ne sont pas seulement la cause d'une destruction des infrastructures entravant la reprise économique: ils laissent des blessures profondes chez les partenaires commerciaux existants et futurs; ils créent et encouragent les économies parallèles et le commerce illicite; enfin et surtout, ils attirent la corruption.

Cette séance vise à étudier l'environnement spécifique du commerce dans les zones de conflits en soulevant les questions suivantes:

- Quels sont les principaux obstacles à la reprise économique dans les zones de conflits et qui devrait s'y attaquer?

- Quels sont les terrains propices à la corruption et comment faire pour y remédier?
- Est-il possible d'intensifier le commerce dans les zones de conflits malgré toutes les difficultés qui se posent? Dans l'affirmative, comment y parvenir?

Séance 33: Le Cycle de Doha et le multilatéralisme: les enjeux pour les PMA et les PEV

Débat organisé par: Secrétariat du Commonwealth

Date: mercredi 21 septembre, 9 heures-11 heures

Le Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha, qui devait initialement s'achever en 2004, s'apprête maintenant à entrer dans sa dixième année d'existence, sans perspective réaliste d'aboutissement rapide. Cette situation est d'autant plus décevante pour les pays les moins avancés (PMA) et les petites économies vulnérables (PEV) que ce cycle avait été qualifié de «cycle de développement» et qu'il visait à répondre à leurs besoins et à leurs intérêts.

Beaucoup considèrent par ailleurs que l'impasse dans laquelle se trouve le Cycle de Doha est un défi pour le multilatéralisme. Les tendances indiquent que le modèle commercial multilatéral évolue vers des cadres de négociation plus restreints avec une participation limitée des

pays les plus pauvres et les plus vulnérables. Si l'expérience de Doha entraîne un recentrage des efforts en faveur des accords bilatéraux et régionaux, les intérêts des pays défavorisés et vulnérables pourraient être gravement menacés.

Cette séance a pour objet de braquer les projecteurs sur l'avenir du multilatéralisme pour mieux appréhender les conséquences éventuelles pour les PMA et les PEV dans le cadre du Cycle de Doha, et examiner la manière dont le système commercial multilatéral fondé sur des règles peut y remédier. Les questions pertinentes porteront notamment sur les points suivants:

- Dans quelle mesure le Cycle de Doha a-t-il permis de répondre aux préoccupations des PMA et des PEV, et quelles sont les principales questions en suspens qui les intéressent?
- Quels sont les coûts probables, pour les PMA et les PEV, d'un possible échec du Cycle?
- Quelles sont les incidences de l'essor des pays en développement émergents pour les négociations commerciales multilatérales et pour la défense des intérêts des économies plus défavorisées?
- À la lumière du Cycle de Doha, comment aider au mieux les PMA et les PEV

à l'avenir afin de garantir leur participation effective et accrue au commerce mondial? Que peut faire l'OMC à cet égard?

Séance 34: Entraver la libre circulation de l'information: un nouvel obstacle au commerce

Débat organisé par:
Google et Computer & Communications Industry Association

Date: mercredi 21 septembre,
11 h 15-13 h 15

L'industrie de l'information — pas seulement les entreprises de l'Internet, mais également les institutions financières, les diffuseurs et toute personne s'occupant de données numériques — ne peut fournir ses services au-delà des frontières sans une libre circulation de l'information. C'est la condition *sine qua non* du commerce électronique.

Il peut parfois être légitime d'empêcher la circulation de l'information, par exemple pour proscrire la pornographie impliquant des enfants et empêcher la violation du droit d'auteur à l'échelon mondial. Dans d'autres cas, cependant, cette entrave est abusive et injustifiée. Lorsqu'un gouvernement bloque totalement l'accès à une plate-forme en ligne comme YouTube ou Yahoo Actualités parce que quelques vidéos ou messages postés par des utilisateurs heurtent sa sensibilité, cela revient à interdire l'entrée physique d'un produit sur son territoire.

Pour tirer le meilleur parti de l'économie de la connaissance, il faut que les accords commerciaux assurent la libre circulation de l'information. L'OMC devrait intégrer cette notion dans ses travaux — progressivement, accord par accord, au cours des dix prochaines années et au-delà.

Cette séance abordera une menace méconnue et peu abordée, mais qui est déterminante pour l'avenir du commerce mondial.

Séance 35: Maintenir à jour le recueil de règles de l'OMC: nouvelles approches possibles?

Débat organisé par:
Commission européenne
Date: mercredi 21 septembre,
11 h 15-13 h 15

Alors qu'il a fallu presque une décennie de négociations pour conclure le Cycle d'Uruguay, et que le Cycle de Doha va d'impasse en impasse, les observateurs de l'OMC ont proposé un certain nombre de diagnostics concernant les raisons pour lesquelles les Membres de l'OMC ont tant de mal à mettre à jour le recueil de règles multilatérales. Selon les uns, la portée du programme de négociation est telle qu'il est impossible pour l'ensemble des Membres de parvenir à un accord. Certains font aussi valoir que l'approche de l'«engagement unique» ne favorise pas l'avancement des négociations en ce sens que le plus petit

dénominateur commun (ou le plus lent) peut bloquer tout le programme de négociation.

Parmi les suggestions sur ce qui pourrait éventuellement constituer une alternative et offrir des structures de négociation plus flexibles dans le cadre de l'OMC, il est proposé de recourir davantage aux accords sectoriels à part entière entre une masse critique de participants et d'établir un modèle selon lequel les Membres élaboreraient et actualiseraient le recueil de règles progressivement grâce à un processus continu de consultations et de décisions. Les experts sont invités à discuter de la meilleure façon dont l'OMC pourrait établir, dans une perspective à moyen terme, son recueil de règles sur les méthodes de négociation au-delà du programme actuel de Doha.

Les questions suivantes pourraient être abordées:

- Les cycles de négociation menés selon le principe d'un vaste engagement unique permettent-ils encore d'actualiser le recueil de règles de l'OMC dans une économie mondiale en évolution rapide?
- De quelles solutions de rechange dispose-t-on en ce qui concerne l'accès aux marchés et les questions réglementaires?
- Le «pilier intermédiaire» de l'OMC que constituent la surveillance continue

et l'examen par les pairs a-t-il des enseignements à offrir pour le pilier des négociations?

- Le diagnostic basé sur les structures de négociation est-il correct en fin de compte? Les problèmes perçus en matière d'architecture concernent-ils en réalité autre chose?

Séance 37: Droits de l'homme et OMC: règlement des différends et mécanisme d'examen des politiques commerciales

Débat organisé par:
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et Conseil international sur les politiques des droits humains (ICHRP)

Date: mercredi 21 septembre,
11 h 15-13 h 15

Cette séance examinera les moyens possibles d'intégrer les considérations relatives aux droits de l'homme dans le système commercial multilatéral, en particulier par l'intermédiaire du système de règlement des différends et du mécanisme d'examen des politiques commerciales de l'OMC, en vue d'assurer une cohérence politique et une synergie entre le droit commercial international et le droit international des droits de l'homme.

Les principales questions qui seront abordées par le groupe d'experts seront notamment les suivantes:

- Peut-on assurer une cohérence politique et une synergie entre le droit international des droits de l'homme et le droit commercial international dans le but de mieux répondre aux défis que pose la gouvernance mondiale?
- Quels sont les moyens qui permettent actuellement d'intégrer les considérations relatives aux droits de l'homme dans le système commercial international?
- Le système de règlement des différends et le mécanisme d'examen des politiques commerciales de l'OMC offrent-ils la possibilité de renforcer la cohérence entre le droit international des droits de l'homme et le droit commercial international?
- Quelles sont les obstacles?

Séance 38: Stratégies visant à promouvoir l'innovation verte et à diffuser les technologies respectueuses de l'environnement – Quel doit être le rôle de la propriété intellectuelle?

Débat organisé par: Division de la propriété intellectuelle - OMC

Date: mercredi 21 septembre,
14 h 15-16 h 15

Le but de cette séance est d'examiner les initiatives prises au niveau mondial pour encourager le développement et la diffusion des nouvelles technologies émettant peu

de carbone et économes en énergie, dans le contexte du système de propriété intellectuelle et, plus particulièrement, de l'Accord de l'OMC sur les ADPIC.

On sait depuis un certain temps que la lutte contre le changement climatique exige des investissements et un effort technologique massifs, y compris de la part du secteur privé, pour diffuser les technologies de pointe à faible émission existantes et en mettre au point de nouvelles. Il faut adopter des politiques appropriées pour créer un environnement permettant de relever ces défis, en utilisant plus efficacement les structures d'innovation existantes et en élaborant de nouveaux modèles d'innovation plus variés pour les technologies vertes. On craint cependant que ces technologies et ces produits respectueux de l'environnement ne soient pas disponibles ou abordables pour les pays pauvres et vulnérables. Certains commentateurs font valoir que les droits de propriété intellectuelle pourraient entraver la dissémination rapide des technologies vertes à l'échelle mondiale, tandis que d'autres sont d'avis que le système de propriété intellectuelle peut être adapté pour répondre aux exigences de la diffusion de ces technologies. Le débat porte essentiellement sur la question de savoir si les dispositions de l'Accord sur les ADPIC, en particulier les flexibilités qu'il prévoit,

sont adéquates pour faire face aux problèmes que posent le développement et la diffusion de nouvelles technologies. Certains sont favorables à une déclaration concernant les technologies liées au changement climatique du type de celle qui a été adoptée à Doha en matière de santé publique.

Cette séance réunira des participants aux négociations relatives à la CCNUCC et des représentants de l'OMC, de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé (points de vue des pays développés et des pays en développement). Ils seront invités à faire part de leurs réflexions sur la situation actuelle et des leçons tirées de leur expérience concernant la voie à suivre dans ce domaine.

Séance 39: Commerce et emploi: le programme de l'OMC en matière de durabilité sociale

Débat organisé par:
Confédération syndicale internationale (CSI)

Date: mercredi 21 septembre,
14 h 15-16 h 15

Cette séance a pour but de favoriser un rapprochement entre l'OMC et l'OIT pour créer des synergies à l'origine de meilleures conditions de travail et d'emploi dans le monde. La séance examinera aussi les effets potentiellement corrosifs de l'ouverture du commerce sur l'emploi, le développement, les droits des travailleurs et

les conditions de travail. Les points suivants seront abordés: la façon dont l'impact du commerce peut être mieux anticipé avant l'adoption d'accords de libéralisation des échanges dans le cadre de l'OMC, les modifications à apporter aux propositions relatives à l'ouverture du commerce, et les mesures que les pouvoirs publics peuvent adopter pour empêcher que le commerce n'ait des conséquences négatives inattendues.

À la lumière des résultats de la séance organisée par la CSI l'année dernière et des discussions sur la cohérence tenues à la réunion du G-20 en 2011, cette séance abordera le rôle que l'OMC joue dans le renforcement de la durabilité sociale dans le domaine du commerce.

Les questions traitées pendant la séance concerneront l'effet du commerce sur l'emploi, l'évolution du rôle de l'OMC et les modalités d'une coopération entre l'OMC et l'OIT:

- Quel est l'effet du commerce sur l'emploi et sur quels aspects la recherche devrait-elle se concentrer?
- Quels avantages les individus tirent-ils du commerce? Qui sont les «gagnants et les perdants»?

- Quelles sont les mesures correctives existantes pour ceux qui sont affectés négativement par le commerce?
- Comment mieux équilibrer les accords commerciaux?
- L'OMC peut-elle modifier son programme de façon à promouvoir un commerce inclusif et équitable?
- Comment le savoir-faire et les mécanismes de l'OMC peuvent-ils être utilisés pour parvenir à des résultats significatifs s'agissant de promouvoir l'inclusion et le recours à des actions correctives dans les cas où l'impact du commerce est négatif?
- Comment promouvoir le dialogue social grâce à la coopération entre l'OMC et l'OIT?
- Quelles sont les priorités en matière de renforcement des travaux OMC/OIT?

Séance 41: Les stratégies de sortie de crise pour le coton africain à l'OMC et au-delà: leçons du passé et stratégies pour l'avenir

Débat organisé par: Agence africaine pour le commerce et le développement

Date: mercredi 21 septembre,
14 h 15-16 h 15

Depuis que les pays africains ont commencé à faire le lien entre les difficultés de leur filière cotonnière, la dépréciation des prix au niveau international et les

subventions américaines, ils se sont efforcés de trouver des solutions. Il n'a jamais été question, pour eux, de remettre en cause les problèmes intrinsèques de la filière au niveau local. Tout autant, les subventions américaines ont toujours été considérées comme un élément important du problème du coton africain. Beaucoup de concertations formelles et informelles ont été organisées. Plusieurs organisations, intergouvernementales et de la société civile, ont été impliquées.

Au final, la décision de privilégier une Initiative sectorielle au détriment de la saisine de l'Organe de Règlement des Différends (ORD) a été prise. Les négociations durent depuis huit ans maintenant et le Cycle de Doha ne semble pas donner une solution heureuse pour les pays africains. Pendant ce temps, le Brésil, qui avait porté l'affaire devant l'Organe de règlement des différends de l'OMC, a obtenu gain de cause. Un arrangement a été trouvé et le Brésil est en train de recevoir des indemnités de la part des États-Unis.

Globalement, l'objectif de cet atelier est de faire l'état des lieux du dossier du coton africain à l'OMC. Plus spécifiquement, il vise à:

- Fournir aux différentes parties prenantes sur le coton une opportunité de discuter des modalités pratiques de sorties de

crise pour le coton africain, à l'OMC et dans les autres instances internationales pertinentes.

- Faire un diagnostic des négociations sur le coton à l'OMC: Quels sont les blocages, les progrès, les opportunités encore ouvertes par le Cycle de Doha?
- Explorer les voies d'une saisine de l'Organe de règlement des différends de l'OMC et voir quels sont les gains que les pays africains pourraient en tirer.

Séance 45: Proposition concernant un accord de l'OMC sur la transmission des connaissances en tant que bien public

Débat organisé par: Knowledge Ecology/ IQsensato

Date: mercredi 21 septembre, **16 h 15-18 h 15**

La communauté mondiale est confrontée à une pénurie de biens publics mondiaux, y compris ceux qui font intervenir des connaissances. L'architecture commerciale internationale actuelle n'a pas la capacité de faire face à cette insuffisance générale de biens publics mondiaux. L'élaboration d'un Accord sur la transmission des connaissances en tant que bien public a été proposée dans le cadre de l'OMC, ce qui donne à penser que celle-ci serait l'institution adaptée pour accueillir un instrument international visant à répondre à la

pénurie chronique de biens publics mondiaux, offrant ainsi une solution à un problème mondial urgent.

Les appels en faveur d'une plus grande offre de biens publics se multiplient, tout comme les propositions demandant que les gouvernements s'engagent à accroître l'offre de biens publics mondiaux dans des domaines particuliers, notamment de grands projets tels que le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Traité international sur les ressources phylogénétiques et la proposition d'un traité de l'OMS sur la recherche-développement biomédicale. Ces accords sont importants, à l'instar d'autres accords existants ou proposés, mais ils ne constituent pas une réponse suffisante à la pénurie de biens publics mondiaux.



Séance de clôture 46: Trouver des réponses aux défis du commerce mondial

Débat organisé par: Division
de l'information et des
relations extérieures - OMC
Date: mercredi 21 septembre,
18 h 15-19 h 15

Différents aspects du Forum public 2011 seront résumés et mis en exergue au cours de cette séance de clôture qui débutera par la diffusion d'une brève vidéo, suivie d'un tour d'horizon du Forum de cette année. Les quatre thèmes centraux abordés au cours des trois jours de cette manifestation, à savoir i) la sécurité alimentaire, ii) le commerce des ressources naturelles, iii) le concept «fabriqué dans le monde», et iv) «les perspectives du système commercial multilatéral», seront

brèvement passés en revue par les experts thématiques de l'OMC.

Cette séance servira aussi de cadre à la cérémonie de remise de prix du concours vidéo au titre duquel les participants ont été invités à apporter leurs réponses aux défis du commerce mondial. Elle s'achèvera par le lancement du programme «Jeunes ambassadeurs de l'OMC» dont l'objectif sera de sensibiliser le grand public aux questions de gouvernance économique internationale, d'encourager les jeunes à participer aux discussions sur la politique publique et d'apporter un nouvel éclairage aux débats qui se déroulent dans le cadre de l'OMC.



